

REPAS GRATUITS POUR LES EXTERNES ET LES RÉSIDENT EN MÉDECINE

Le repas comprend : la soupe, l'assiette principale, le dessert du jour et le breuvage. **Maximum de 10\$.**

Les aliments doivent provenir de la cafétéria lorsqu'elle est ouverte. Ou du Zeste lorsque la cafétéria est fermée.

Lundi au vendredi : 9h45 à 14h / 15h45 à 19h | Samedi et dimanche : 10h30 à 14h / 16h30 à 19h

EXTERNES

EXTERNES FAISANT DES GARDES EN SEMAINE, aucun dîner payé en semaine, car c'est un quart de travail et non une garde

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h

Souper

Lundi au vendredi : 16 h à 8 h

Souper, déjeuner

Lundi au vendredi : 17 h à 23 h

Souper

EXTERNES FAISANT DES GARDES LA FIN DE SEMAINE ET/OU UN FÉRIÉ

Samedi et dimanche : 8 h à 20 h

Dîner et souper

Samedi et dimanche : 8 h à 23 h

Dîner et souper

Les externes en **STAGE** d'urgence n'ont pas droit aux repas gratuits, que leur quart de travail soit de jour, de soir, de nuit ou de fin de semaine, car considéré comme des quarts de travail et non de la garde.

Les externes longitudinaux (eli) qui sont de **GARDE** à l'urgence, ont droit à un repas gratuit en tout temps, les soirs et les fins de semaine.

RÉSIDENTS

RÉSIDENTS FAISANT DES GARDES EN SEMAINE, aucun dîner payé en semaine, car c'est un quart de travail et non une garde

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h

Souper

Lundi au vendredi : 15 h à minuit

Souper

Lundi au vendredi : 16 h à 8 h

Souper et déjeuner

Lundi au vendredi : 16 h à minuit

Souper

Lundi au vendredi : 20 h à 8 h

Lunch et déjeuner

RÉSIDENTS FAISANT DES GARDES LA FIN DE SEMAINE ET/OU UN FÉRIÉ

Samedi et dimanche : 8 h à 8h

Déjeuner, dîner et souper

Samedi et dimanche : 8 h à 20 h

Dîner et souper

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

Dîner

Samedi et dimanche : 20 h à 8 h

Lunch et déjeuner

Les résidents en **STAGE** d'urgence n'ont pas droit aux repas gratuits, que leur quart de travail soit de jour, de soir, de nuit ou de fin de semaine, car considéré comme des quarts de travail et non de la garde.

Les résidents qui sont de **GARDE** à l'urgence, qu'ils soient en médecine familiale ou en n'importe quelle spécialité ont droit à un repas gratuit en tout temps, les soirs et les fins de semaine.